

COVID19

• **Action Logement : une aide proposée au secteur agricole**

Depuis le 30 juin, deux nouvelles aides exceptionnelles au logement sont proposées sur la **plateforme Action Logement** suite à la crise sanitaire Covid-19 :

- **Une aide spécifique au seul secteur agricole**, à destination des saisonniers ayant nécessité

et/ou nécessitant un hébergement temporaire. L'aide est un forfait de 150 euros mensuels, renouvelable dans la limite de 600 euros.

Télécharger le dossier de demande sur : <https://agriculture.gouv.fr/action-logement-une-aide-proposee-au-secteur-agricole>

- **Une aide à destination de l'ensemble des salariés** ayant subi une perte de revenus du fait de la crise, notamment du fait d'une mesure de chômage partiel ou de garde d'enfant. L'aide est un forfait de 150 euros mensuels pendant une durée maximale de 2 mois, sous conditions de ressources.